

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)



La mise en place de **la Protection Sociale Complémentaire (PSC)** dans la Fonction Publique d'État constitue un changement important.

Face à cette évolution, vous n'êtes pas seul(e). Fort de son engagement auprès des agents de la fonction publique et du ministère de la Justice, l'UFAP UNSa Justice vous accompagne dans cette transition.

LES BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Agents actifs (rémunérés)

Adhésion :

- Obligatoire sur le panier de soins interministériel (hors cas de dispenses)
- Facultative sur les options

Participation financière du Ministère :

- 50 % de la cotisation d'équilibre du panier de soins interministériel
- Dans la limite de 5 €/mois (50 % du coût de l'option) si une option est souscrite

Modalités de règlement des cotisations :

- Panier de soins interministériel : précompte sur salaire
- Option : prélèvement sur compte

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)



LES BÉNÉFICIAIRES ÉLIGIBLES

Ayants droit (conjoint, enfants...)

Adhésion :

- Adhésion facultative et possible à tout moment

Participation financière du Ministère :

- Pas de participation financière du Ministère

Modalités de règlement des cotisations :

- Prélèvement sur compte bancaire

Retraités

Adhésion :

- L'adhésion, facultative, peut se faire pendant un an à compter de la première information transmise par le ministère de la Justice concernant la mise en place du contrat pour les agents retraités

Participation financière du Ministère :

- Pas de participation financière du Ministère

Modalités de règlement des cotisations :

- Prélèvement sur compte bancaire

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)



ÉTAPES D’AFFILIATION À INTÉRIALE

- Réception d’un premier email courant juin/ juillet 2025 avec un lien vers le formulaire d’affiliation en ligne
- Possibilité d’ajouter des ayants droit et de choisir son option
- Confirmation de l’affiliation par un email de bienvenue
- Accès à l’espace adhérent, où la carte de tiers payant peut être téléchargée à tout moment

Si aucune demande d’affiliation n’est effectuée, l’agent sera automatiquement affilié au contrat de santé obligatoire (sans option et sans ajout d’ayant droit).

Le mail d’affiliation sera envoyé sur votre adresse professionnelle. N’oubliez pas de vous le transférer et de le traiter depuis votre domicile.

RÉSILIATION DE L’ANCIEN CONTRAT SANTÉ :

- **Si l’agent était déjà chez INTÉRIALE :** aucune démarche à faire
- **S’il avait une autre mutuelle :** il devra résilier son ancien contrat dès son affiliation effectuée

Un kit de résiliation est disponible dans l’espace adhérent, comprenant :

- une attestation d’adhésion
- un modèle de lettre de résiliation à envoyer à l’ancienne complémentaire

PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE (PSC)

Simulez votre cotisation mensuelle

Vous souhaitez connaître le montant de votre cotisation santé ? Ce simulateur est là pour vous aider : simple et rapide.

Cet outil vous permet d'obtenir une estimation personnalisée de votre cotisation mensuelle en fonction de votre situation : âge, statut, composition familiale, niveau de couverture souhaité, etc.

Comment ça fonctionne ?

1 - Complétez vos informations personnelles (âge, nombre de personnes à couvrir, rémunération etc.).

2 - Choisissez vos garanties selon vos besoins (hospitalisation, soins courants, optique, dentaire, etc.).

3 - Obtenez instantanément une estimation de votre cotisation mensuelle.



www.simulateur-sante-justice.interieure.fr